

Sans les augmentations automatiques, le SMIC vaudrait aujourd'hui 424 euros

ecointerview.wordpress.com/2017/12/07/sans-les-augmentations-automatiques-le-smic-vaudrait-aujourd'hui-424-

euros/
Le reste du monde

07/12/2017

Le Gouvernement vient d'annoncer une concertation afin de modifier la formule de revalorisation du salaire minimum qui est en place depuis l'instauration du SMIC en janvier 1970.

Cette décision fait suite à la publication du rapport du « groupe d'experts » présidé par l'économiste Gilbert Cette qui recommande de ne plus accorder aux titulaires du SMIC la revalorisation automatique égale à 50% du gain de pouvoir d'achat du salaire ouvrier et employé.

Au vu de ces considérations, le Groupe d'experts recommande de modifier la formule de revalorisation du SMIC. Deux options paraissent envisageables, celle d'une suppression des deux termes de revalorisation automatique (l'inflation et la moitié du pouvoir d'achat du salaire horaire de base des ouvriers et employés, le SHBOE) ou celle d'une suppression du seul second terme, conservant ainsi une indexation sur l'inflation et donc préservant de façon automatique le pouvoir d'achat du SMIC.

Le projet gouvernement a, c'est évident, des enjeux matériels mais il ne faut pas en négliger la dimension politique.

En effet, le « groupe d'experts » envisage dans un premier temps de supprimer toute clause d'augmentation légale du SMIC, laissant le soin au Gouvernement d'accorder un « coup de pouce » si cela lui chante.

Dans un second temps, les « experts » jugent plus raisonnables de supprimer la revalorisation automatique (au delà de l'indexation sur les prix), ce qui revient à faire disparaître une règle d'équité que l'Etat suivait depuis 1970 et que rappelle l'extrait ci-dessous du site du Ministère du Travail: le SMIC revalorisé permet à tous de « participer au développement économique de la Nation ».

Les modalités de revalorisation du SMIC ont été modifiées par le décret n°2013-123 du 7 février 2013 (JO du 8). L'objectif de ce texte est de moderniser les règles de revalorisation du SMIC dans le respect de son ambition originelle : garantir le pouvoir d'achat des salariés dont les rémunérations sont les plus faibles et assurer leur participation au développement économique de la Nation.

A cette fin, la garantie de pouvoir d'achat est désormais assurée par l'indexation du SMIC sur l'inflation mesurée pour les ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie, c'est-à-dire des 20 % des ménages ayant les revenus les plus faibles (au lieu de l'indice des prix à la consommation des ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, hors tabac) (modification de l'article R. 3231-2 du code du travail). Cet indice permet de mieux prendre en compte les dépenses de consommation réelles des salariés à faible revenu, notamment les dépenses contraintes telles que le loyer.

Par ailleurs, au titre de la participation au développement économique de la Nation, le SMIC est revalorisé sur la base de la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire moyen des ouvriers et des employés, et non plus des seuls ouvriers (nouvel article R. 3231-2-1 du code du travail) ; cette évolution permet de tenir compte de la part plus importante que représente aujourd'hui, plus de quarante ans après la création du SMIC, la catégorie professionnelle des employés parmi les salariés rémunérés au voisinage du SMIC.

Mais venons en aux aspects purement monétaires et demandons nous où en serait le SMIC si l'Etat avait appliqué depuis 1970 les recommandations du groupe des « experts ».

En 2011, Gilbert Cette (qui préside le groupe d'experts) a publié une intéressante étude qui décompose l'augmentation nominale du SMIC sur la période 1970-2010.

De 1970 à 2010, la hausse nominale du SMIC se décompose en trois éléments [1]

- 60% : indexation du SMIC sur l'inflation
- 24%: « coups de pouce » à l'initiative du Gouvernement
- 16%: revalorisations automatiques calculées sur la hausse du salaire ouvrier

Sachant que le SMIC brut nominal de 1970 équivalait à 90 euros (contre 1480 euros aujourd'hui), on en déduit que

- le SMIC tomberait à 1146 euros en l'absence des coups de pouce qui sont intervenus depuis 1970. Ceci reviendrait à une perte de 334 euros [2].
- Si on avait appliqué depuis 1970 la préconisation la plus dure du « groupe des experts » (pas d'indexation sur les prix et pas de revalorisation automatique) le SMIC français tomberait au niveau du SMIC estonien. En effet, dans ce cas de figure, le SMIC n'aurait progressé qu'au gré des « coups de pouce », soit + 334 euros depuis 1970), ce qui porterait donc le salaire minimum en 2017 à... 424

euros.

Le montant du Smic dans l'Union européenne sur l'année 2017	
Pays	Smic mensuel
Allemagne	1498 €
Belgique	1502 €
Bulgarie	235 €
Croatie	408 €
Espagne	826 €
Estonie	430 €
France	1480,27 €
Grèce	684 €
Hongrie	353 €
Irlande	1546 €
Lettonie	370 €
Lituanie	350 €
Luxembourg	1999 €
Malte	728€
Pays-Bas	1508 €
Pologne	453 €
Portugal	650 €
République tchèque	366 €
Roumanie	275 €
Royaume-Uni	1529 €
Slovaquie	435 €
Slovénie	791 €
Source : Eurostat	

- le montant du SMIC mensuel serait de 1188 euros si la règle de revalorisation automatique que le Gouvernement envisage de supprimer n'avait pas été appliquée depuis 1970, ce qui reviendrait à une perte de 292 euros [2].

On le voit, l'enjeu politique de la réforme du SMIC est considérable et on peut véritablement parler de réforme Hartz à la française.

Tout d'abord, il s'agit d'une gifle aux syndicats les plus progressistes, car en donnant à penser que l'indexation du SMIC sur le salaire ouvrier et employé a procuré jusqu'à 292 euros « de trop » aux bénéficiaires du salaire minimum, le Gouvernement adresse une fin de non recevoir brutale aux organisations syndicales qui vont jusqu'à réclamer 400 euros d'augmentation.

Ensuite, cette réforme donne à penser que les hausses des bas salaires depuis 20 ans sont illégitimes. En effet, sans revalorisation automatique, le SMIC vaudrait aujourd'hui 1188 euros, soit un montant équivalent à sa valeur au début des années 2000. Si le Gouvernement voulait faire passer aux salariés le message que le modèle à suivre, pour les faibles rémunérations, est celui que nous observons en Allemagne, il ne s'y prendrait pas autrement.

Reste à savoir si l'opinion approuvera le retour de notre pays à la situation sociale qui prévalait avant les accords de Grenelles et de Varennes en 1968, quand les entreprises (et les salariés les plus aisés) n'avaient pas pour responsabilité de partager les fruits du développement économique avec les salariés les plus humbles.

D. Gouaux

[1] Les pourcentages sont déduits des conclusions de l'étude de Gilbert Cette. « Les effets des hausses du smic sur le salaire moyen », Economie et Statistique, numéro 448-449, 2011, page 8.

« Sur l'ensemble de la période 1970-2010, l'augmentation nominale du Smic a été d'environ 7,2 % par an. Avec une contribution annuelle moyenne d'environ 4,6 points de pourcentage, l'indexation sur les prix représente plus de 60 % de cette évolution, la contribution annuelle moyenne des gains de pouvoir d'achat étant d'environ 2,5 points de pourcentage par an, soit un peu moins de 40 % du total de l'évolution nominale. Au sein de ces gains de pouvoir d'achat, l'indexation sur la moitié des gains du pouvoir d'achat du SHBO et les coups de pouce ont une contribution annuelle moyenne respective d'environ 1,0 et 1,5 points de pourcentage, soit 40 % et 60 % des revalorisations réelles ».

[2] Allez, un peu de math.

-Hausse du SMIC en valeur absolue entre 1970 et 2017=1480-90=1390 euros. Part qui provient des « coups de pouce »= 334 euros (24% de 1390). Le SMIC 2017 amputé des « coups de pouce » vaudrait donc 1480-334=1146 euros. NB: on ne tient pas compte ici du coup de pouce de 2012: +0,6%.

-Hausse du SMIC entre 1970 et 2017 sans revalorisation automatique et indexation sur les prix= 334 euros. En effet, dans ce cas, seuls les « coups de pouce » joueraient leur rôle. NB. Ceci est un calcul théorique. En pratique, une augmentation du SMIC aussi

modeste et aléatoire aurait provoqué certainement des conflits sociaux majeurs, puisque en rupture avec les accords de Grenelles. A ce propos, on est curieux de savoir de quelle étrange façon le Président Emmanuel Macron projette de célébrer Mai 68....

-De 1970 à 2010, les revalorisations automatiques ont représenté 16% de la hausse totale du SMIC, soit 222 euros (16% de 1390). Comme le SMIC valait 1338 euros en 2010, on en déduit qu'il a augmenté de 142 euros entre 2010 et 2017. Quelle part de cette hausse revient aux revalorisations automatiques? Pour simplifier le calcul, ne tenons pas compte du coup de pouce de 2012, qui ne représente que 5% de la hausse de cette période. Dès lors, en appliquant à la période 2010-2017 la clé de répartition que Gilbert Cette (cf note [1]) observe entre 2000 et 2010 (50% de l'augmentation du SMIC hors coup de pouce proviennent de la revalorisation automatique et 50% de l'indexation sur les prix), il suit que les revalorisations ont apporté 71 euros (50% de 142 euros). Au total, les revalorisations ont contribué à la hausse du SMIC à hauteur de 292 euros.